



Union Sportive Tir à l'Arc Oyonnax

ASSOCIATION LOI 1901 W014001164 - Affiliation F.F.T.A.0101007

Fiche de contacts d'urgence

Le code de la santé public (article 1111-4 et 1111-6) précise qu'aucun acte médical ne peut avoir lieu sans le consentement de la personne (ou du responsable légal). Afin de pouvoir joindre les parents ou responsables du mineur de manière à ce que l'équipe médicale puisse communiquer le cas échéant avec eux, indiquez ci-dessous les coordonnées complètes.

Concernant le mineur :

Personnes à contacter en cas de besoin justifiant une intervention médicale ou chirurgicale d'urgence :
(responsables légaux)

La mère :

Nom Prénom :

Tél mobile :

Tél fixe :

Le père :

Nom Prénom :

Tél mobile :

Tél fixe :

Le tuteur :

Nom Prénom :

Tél mobile :

Tél fixe :